

PROCÉDURE. — POUVOIRS ET DEVOIRS DU JUGE : 41. VOIES DE RECOURS : 21, 28, 30, 59.

RÉPRESSION. — DOMAINE DE LA RÉPRESSION ADMINISTRATIVE : 11.

RESPONSABILITÉ DE LA PUISSANCE PUBLIQUE. — RÉPARATION : 64.

SANTÉ PUBLIQUE. — PROTECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE : 67. PHARMACIE : 12.

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — PLANS D'AMÉNAGEMENT ET
D'URBANISME : 41. PROCÉDURES D'INTERVENTION FONCIÈRE : 21. PERMIS DE CONSTRUIRE : 41.
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : 1. RÈGLES DE PROCÉDURE CONTENTIEUSE SPÉCIALES : 41.

Ce fascicule a été établi par Monsieur J. BOUCHER, Mesdames B. BOURGEOIS-MACHUREAU et J. BURGUBURU et Monsieur F. LENICA, maîtres des requêtes chargés du Centre de documentation, Monsieur P.-Y. MARTINIE, attaché principal au Centre de documentation, Mesdames C. RAMALAHANOHARANA et S. BACHOU.

ABONNEMENT ANNUEL PARTANT DU 1^{er} JANVIER 2008

France et D.O.M.	190 €
Etranger	208 €

Montant de l'abonnement à l'ordre de DALLOZ-SIREY
à adresser à _____

DALLOZ, 80, avenue de la Marne, 92541 Montrouge Cedex

Les abonnés qui, à la réception de ce numéro, constateront que la livraison précédente ne leur est pas parvenue, sont priés d'en aviser le service des abonnements, sans délai, l'éditeur ne pouvant garantir pendant plus de 6 mois, le service des numéros manquants.

Toutefois les tables annuelles de l'année 2007 paraîtront ultérieurement.

TABLE DES MATIÈRES

ACTES LÉGISLATIFS ET ADMINISTRATIFS. — VALIDITÉ DES ACTES ADMINISTRATIFS -
COMPÉTENCE : 55. - FORME ET PROCÉDURE : 11. - VIOLATION DIRECTE DE LA RÈGLE DE DROIT : 55. -
MOTIFS : 11.

AGRICULTURE. CHASSE ET PÊCHE. — PRODUITS AGRICOLES : 66. CHASSE : 54. DIVERS : 67.

ALSACE-MOSELLE. : 57.

CAPITAUX. MONNAIE, BANQUES. — BANQUES : 6.

COMMERCE. INDUSTRIE, INTERVENTION ÉCONOMIQUE DE LA PUISSANCE
PUBLIQUE. — RÉGLEMENTATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : 9, 67.

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ET UNION EUROPÉENNE. — RÈGLES APPLICABLES : 4.

COMPTABILITÉ PUBLIQUE ET BUDGET. — RÉGIME JURIDIQUE DES ORDONNATEURS ET DES
COMPTABLES : 6, 56.

CONTRIBUTIONS ET TAXES. — TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET ASSIMILÉES : 4.

DROITS CIVILS ET INDIVIDUELS. — CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME : 29.

ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUM. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX ÉLECTIONS : 57.

MARCHÉS ET CONTRATS ADMINISTRATIFS. — NOTION DE CONTRAT ADMINISTRATIF : 21.
FIN DES CONTRATS : 58. RÈGLES DE PROCÉDURE CONTENTIEUSE SPÉCIALES : 58.

NATURE ET ENVIRONNEMENT. — INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT : 64. AUTRES MESURES PROTECTRICES DE L'ENVIRONNEMENT : 64.

PENSIONS. — PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES DE RETRAITE : 27, 30.

N° 1/2009 - Décisions
de JANVIER et FÉVRIER 2008

Publication bimestrielle

Recueil **LEBON**

**Recueil des décisions
du
Conseil d'Etat**

**Statuant au contentieux,
et du Tribunal des conflits,
des arrêts des cours administratives d'appel
et des jugements des tribunaux administratifs**

Collection Lebon, Panhard, Chalvon-Demersay
Fondée en 1821

**Publié sous le haut patronage
du Conseil d'Etat**

N° 1/2009

DA|LOZ
